



Juillet 2016

EJE : parce que vous le valez bien

COORDINATRICE EAPE : DES POSTES PARTAGES POUR UNE COMPLÉMENTARITÉ INDISPENSABLE

En 2018 les EJE seront en catégorie A. Cette évolution statutaire signifie-t-elle qu'à terme les EJE ne seront plus sur le terrain ? Comment la DFPE envisage-t-elle l'avenir ? Pour le moment elle est silencieuse sur la question...enfin presque, puisque à l'issue du nouvel organigramme SPAT (service du pilotage de l'aménagement du territoire) les postes de coordinatrices EAPE restent dévolus aux puéricultrices ! En vertu de quoi ? **Une EJE responsable n'est-elle pas aussi compétente que ses homologues paramédicaux pour assumer ces fonctions ?**

Idem pour les postes de conseillères techniques, point d'EJE.

La **CFDT** revendique depuis longtemps une pluridisciplinarité qui doit se manifester par un partage à cinquante pour cent des postes entre les deux corps de métiers.

Il est donc grand temps de les réunir et de faire éclore cette complémentarité professionnelle, cette vision d'ensemble, cette égalité de traitement, cette richesse et cette fusion des compétences dont la DFPE à tant besoin.

Employons-nous à ne pas perdre de vue que la clé de voûte de notre direction est l'accueil, l'accompagnement éducatif ; complété par l'aspect sanitaire.

Restons attentifs et mobilisés avec la **CFDT**.

ENGAGEZ-VOUS REJOIGNEZ LA CFDT...

NOTRE SEUL DEVOIR, RESTER VIGILANT

NOTRE SEUL SOUHAIT, LA TRANSPARENCE ET TRAVAILLER POUR L'INTÉRÊT DES AGENTS

